

Comité Défense des Ingénieurs et Scientifiques de France
Veille sur l'actualité : note de juin 2018

Depuis le début de l'année, le comité s'est particulièrement intéressé au retrait des Etats-Unis de l'accord de 2015 relatif au programme nucléaire iranien, aux frappes en Syrie consécutives à une attaque chimique et au projet de loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025.

Relations avec l'Iran

En annonçant le 8 mai son retrait de l'accord sur le nucléaire iranien, le président des Etats-Unis a clairement affirmé qu'il n'était plus questions pour les entreprises occidentales de faire des affaires avec la république islamique.

Ce retrait peut être corrélé avec l'exhibition publique le 30 avril par le Premier ministre israélien de milliers de documents présentés comme des archives du programme nucléaire iranien qui montreraient que l'Iran viole certaines clauses du traité conclu en 2015, alors que l'Agence internationale de l'énergie atomique a estimé à plusieurs reprises que l'Iran respectait cet accord.

Commentaires du comité

- Ces événements illustrent une fois de plus l'importance du renseignement, à la fois parce que c'est une base incontournable pour prendre des décisions lourdes de conséquences et parce que la multiplication d'actions de renseignement par différents acteurs accroît les risques de prolifération d'armes en tout genre dans le monde.
- Sans prendre partie sur l'analyse de fond, on peut observer que tout retrait d'un accord contribue à réduire la confiance entre les Etats concernés et dans tous les autres traités.
- La situation fait aussi ressortir le problème de la soumission des entreprises européennes à des interdictions de commercer édictées par un autre pays, face auxquelles une attitude commune semble particulièrement souhaitable.

Frappes en Syrie

Selon des articles de presse, dans la nuit du 13 au 14 avril, une opération conjointe (Etats-Unis, France, Royaume-Uni) a frappé des sites de stockage ou de production d'armes chimiques par le régime syrien au voisinage d'Homs et de Damas, sans faire de victimes. Cinq avions Rafale étaient notamment venus de France et ont tiré neuf missiles Scalp (à longue portée) tandis que sur trois frégates françaises engagées l'une a tiré trois missiles de croisière navals, pour un total de 105 missiles lancés au cours de l'opération.

Un document d'analyse de la République Française diffusé sur Internet le 14 avril soulignait : « Plusieurs attaques chimiques létales ont été conduites sur le quartier de Douma le 7 avril et nous estimons avec un haut niveau de confiance qu'elles sont le fait du régime syrien ». Il était notamment observé que depuis avril 2017, le régime syrien avait multiplié les cas d'utilisation d'armes chimiques et de substances toxiques dans le cadre de ses actions militaires, qu'il avait préservé depuis 2013 un programme chimique clandestin, qu'une série d'attaques chimiques est intervenue en Syrie depuis le 4 avril 2017.

Commentaires du comité

- Comme le cas précédent, ces événements mettent en lumière le poids du renseignement. Le document officiel cité présente un intérêt pédagogique en exposant une analyse d'informations de sources ouvertes variées. Il témoigne aussi de l'importance accordée à l'opinion publique sur un sujet délicat alors que d'autres acteurs tentent aussi de l'influencer par des publications sur les réseaux sociaux.

- Les frappes réussies, sans faire de victimes, constituent une démonstration brillante de capacités peu répandues dans le monde. Il est aussi probable que le coût est élevé par rapport aux effets strictement matériels. A cet égard on peut observer qu'une action strictement défensive ou veillant à éviter les dégâts collatéraux est plus coûteuse qu'une attaque brutale indifférenciée : ce point pourrait être davantage mentionné dans les débats sur la justification des dépenses militaires. C'est l'enjeu du coût de l'éthique.

Projet de loi de programmation militaire (LPM)

Le projet adopté par l'Assemblée nationale le 27 mai puis voté par le Sénat le 29 mai devait ensuite être examiné en commission mixte paritaire pour une mise au point finale. La présentation par le gouvernement souligne que ce projet confirme l'engagement du président de la République de porter le budget de la défense à 2% du PIB d'ici 2025. Cette présentation identifie quatre axes majeurs : l'attention particulière portée aux personnes qui servent les armées et à leurs familles, le renouvellement des capacités opérationnelles pour combler les carences du passé et préparer l'avenir, la garantie de l'autonomie stratégique de la France et le soutien à une autonomie stratégique européenne, l'innovation.

Commentaires du comité

Parmi les nombreuses indications figurant dans le rapport annexé au projet de loi, le comité a noté en particulier les points suivants :

- Par rapport à un budget de 34,2 Md€ en 2018, il est fixé une augmentation en valeur courante de 1,7 Md€ chaque année de 2019 en 2022 et de 3 Md€ en 2023. *Les ressources reposeront intégralement sur des crédits budgétaires (à l'exclusion de cessions), ce qui renforce la crédibilité. Cependant, il est voulu une diminution du report de charges d'1 Md€ par an en moyenne de 2019 à 2023, objectif de gestion salubre mais qui diminuera d'autant les capacités de dépenses nouvelles.*
- *L'effort budgétaire devrait être particulièrement marqué sur la part des crédits consacrée aux équipements, devant passer de 18,3 Md€ en 2018 à 23,7 Md€ en 2022 et 26,1 Md€ en 2023, évolution cohérente avec la volonté de modernisation annoncée.*
- Il est prévu la livraison ou la modernisation d'un grand nombre de plateformes de combat ou de transport terrestres, navales ou aériennes, de drones, de missiles, de satellites ainsi que de systèmes: système d'information de combat terrestre (Scorpion), détection et surveillance aérienne, capacité universelle de guerre électronique, système d'information des armées pour la conduite des opérations, système destiné à traiter l'afflux de données pour le renseignement, télécommunications...
- Le rapport souligne la volonté de disposer de systèmes autonomes « sous réserve qu'un agent humain ou plusieurs demeurent en situation de contrôle ». Le renforcement des capacités de cyber-défense (notamment 1500 personnes supplémentaires) et de lutte informatique offensive est explicitement prévu.
- *On peut considérer que les engagements les plus significatifs sont ceux qui concernent le lancement de la réalisation de programmes nouveaux: avion de patrouille maritime futur, aéronefs embarqués de guet aérien, pétroliers ravitailleurs, navires et drones de guerre des mines, premiers constituants du système de combat aérien futur (SCAF), missiles pour la défense antiaérienne et le combat aérien, hélicoptère léger pour les trois armées. Parmi ces programmes nouveaux, figurent en bonne place la dissuasion, avec le sous-marin nucléaire d'engins de troisième génération, et des moyens pour le renseignement : drone de surveillance moyenne altitude et longue endurance (MALE), bâtiment léger de surveillance et de renseignement.*

- Le souci de garantir notre autonomie se traduit naturellement par l'effort en matière d'acquisition et de traitement des informations qui vient d'être évoqué. Un deuxième volet est le renforcement d'une fonction de prévention, s'inscrivant dans une approche globale (sécurité et développement) et des coopérations internationales, qui s'appuiera notamment sur les forces françaises de présence et de souveraineté prépositionnées en Afrique.
- *L'illustration la plus concrète de la volonté européenne est sans doute l'indication que les nouveaux programmes lancés seront prioritairement conçus en vue d'une coopération, notamment avec l'Allemagne (remplacement du char Leclerc, avion de patrouille maritime, système de combat aérien, surveillance de l'espace) ; le Royaume-Uni (missiles, lutte contre les mines) ; l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie (drone de surveillance).*
- L'accent mis sur l'innovation doit se traduire par un financement accru (1 Md€ par an dès 2022 au lieu de 730 M€ par an dans la précédente loi de programmation) et une organisation renouvelée pour mieux prendre en compte les apports du secteur civil, l'innovation de rupture et les innovations d'usage. *Le comité se plaît à rapprocher cette dernière orientation des idées figurant dans son cahier n° 10 d'octobre 2012, intitulé « Défense et innovation de rupture » où il était notamment proposé « de dédier une petite part des moyens du ministère à l'exploration systématique de ruptures d'usages associées à des équipements nouveaux... Cette démarche réaliserait une transposition à l'échelle de nos moyens des activités de la DARPA américaine... »*
- Le rapport annexé cite des domaines de rupture où il convient de mieux investir : robotique, intelligence artificielle, informatique quantique, cryptographie, génération d'énergie, hypervélocité, maintenance et services aux satellites en orbite, furtivité et cyber-défense. ***En synthèse, on pourrait conclure que l'enjeu est maintenant de faire efficacement converger innovation, intelligence artificielle et facteurs humains.***

Autres informations signalées

Le comité a particulièrement retenu les informations suivantes, diffusées de janvier à mai 2018 :

- En avril, lors du salon aéronautique de Berlin, les ministres allemande et française de la défense signaient un accord lançant le projet SCAF (déjà cité à propos de la LPM), au sein duquel l'avion (pilote à bord) sera sous la responsabilité de la France.
- Les combats se sont poursuivis en Syrie avec le siège de nombreuses zones occupées par des civils, telles que la Ghouta orientale qui en avril, sur le point d'être prise par l'armée syrienne, avait subi des années d'encerclement et de bombardements, puis dix semaines d'offensive.
- L'annexion de la Crimée et, surtout, l'intervention militaire en Syrie ont été des révélateurs de la modernisation de l'armée russe. Divers articles de presse citent par exemple des brouilleurs à longue portée, des robots de déminage ou de soutien au combat.
- Des attentats en France ou ailleurs dans le monde continuent de défrayer périodiquement l'actualité. Celui de Trèbes dans l'Aude a eu un retentissement particulièrement fort en raison du sacrifice du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, *qui illustre l'importance du facteur humain.*

